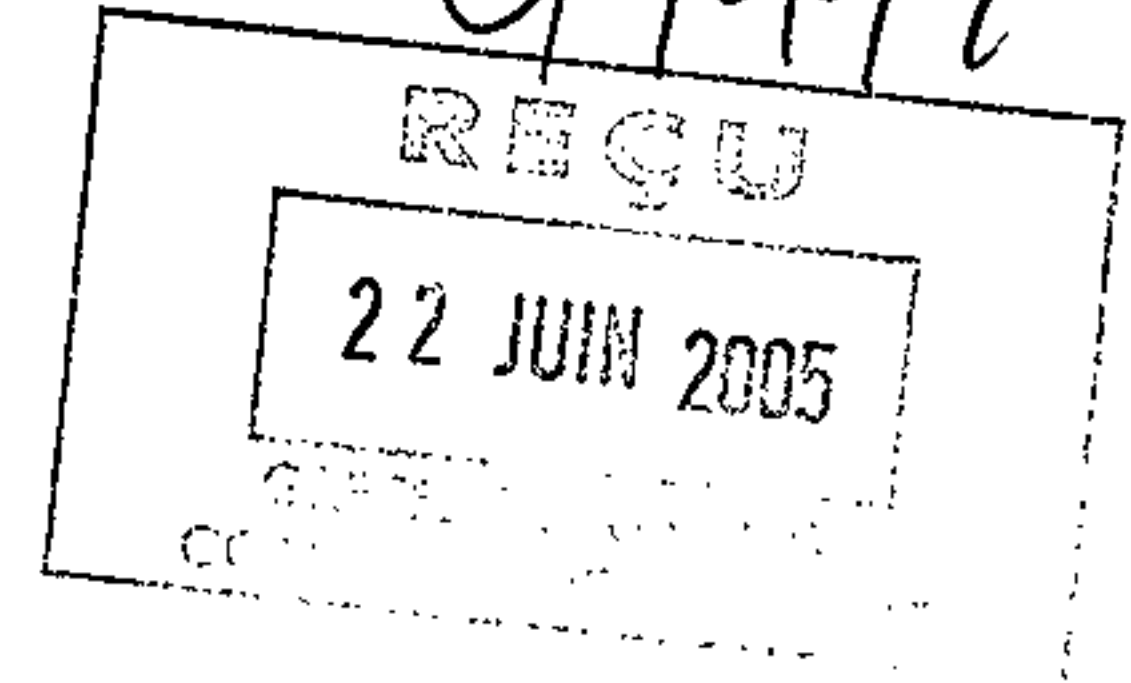


DTZ ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : 8 rue de l'Hôtel de Ville
92200 Neuilly sur Seine
RCS NANTERRE B 423 250 257



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2005

L'an deux mille cinq,
Le onze février,
A quatorze heures,

Les actionnaires de la société DTZ ASSET MANAGEMENT (FRANCE), société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 100.000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation faite par le Directoire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par chacun des actionnaires et des mandataires d'actionnaires représentés.

Monsieur Keith Stockdale préside la séance en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance en l'absence de Monsieur Tim Maynard.

Messieurs Philippe Leigniel et Patrice Genre, qui sont tant par eux-mêmes que comme mandataires, les plus forts actionnaires présents et acceptants, remplissent les fonctions de scrutateurs.

Monsieur François Brisset est désigné comme secrétaire du bureau.

La Compagnie Française de Contrôle et d'Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, dûment convoquée, est excusée.

Le bureau procède à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour contenu dans les lettres de convocation :

- *Lecture du rapport établi par le Directoire,*
- *Nomination de Co-Commissaires aux Comptes, titulaire et suppléant,*
- *Pouvoirs pour les formalités.*

Le Président informe les actionnaires qu'ils peuvent consulter les documents suivants sur le bureau de l'Assemblée :

- *un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes,*
- *la feuille de présence à l'Assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés,*

- le rapport du Directoire,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées,
- et plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information des actionnaires tel que défini par les articles L. 225-115 et L. 225-116 du Code de commerce et 133, 135 du décret sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Directoire.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de nommer :

- le Cabinet Deloitte & Associés,
sis 185, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine,
représenté par Monsieur Giancarlo Randazzo,

en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire,

et

- le Cabinet Beas,
sis 7/9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine,
représenté par Monsieur Alain Pons,

en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant,

et ce pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'accomplir les formalités prévues par la loi.

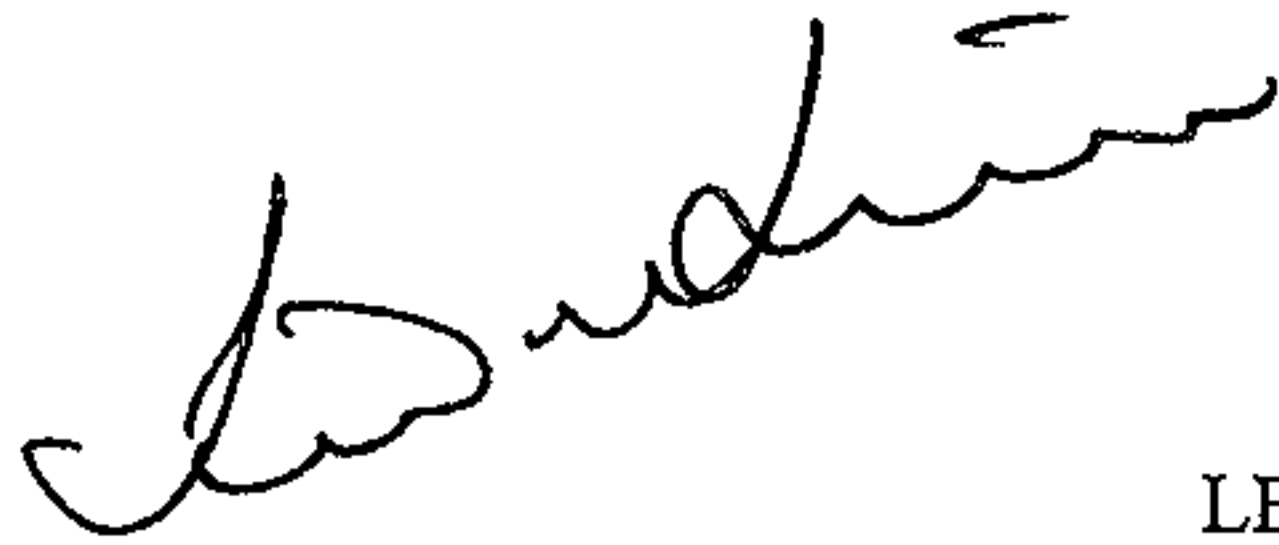
CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

4/18
A
4/18

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE



LES SCRUTATEURS

